

Communiqué de presse

Paris, le 30 avril 2020

LES COURTIER.S.ERES CREDIT S'INTERROGENT SUR LEUR AVENIR

La CNCEF Crédit a organisé un sondage auprès des courtiers crédit dès le début de la crise sanitaire, de manière à mieux connaître l'activité de ses membres. Une enquête qui va permettre à l'association professionnelle de les accompagner lors de la reprise. Explications.

Filiale du groupe CNCEF, la CNCEF Crédit présidée par Christelle MOLIN-MABILLE, représente les professionnels dans la diversité des métiers de l'IOBSP : immobilier, regroupement, refinancement patrimonial, à destination des particuliers, des professionnels et des entreprises.

C'est à ce titre que l'association professionnelle a réalisé un sondage auprès de ses membres. Une photographie de la situation en début de crise, qui va lui permettre de mieux les accompagner lors du déconfinement. L'enquête réalisée durant le mois d'avril, révèle sur un échantillon de 100 personnes, que les courtiers crédits exercent tous une activité d'intermédiation en matière de crédit immobilier (100%). Près de 30% d'entre eux, traitent en activité complémentaire, des crédits destinés aux professionnels. Enfin, 19% interviennent dans le secteur du regroupement de crédits et 23% dans le refinancement patrimonial.

Reflet des TPE françaises

La population professionnelle que représente la CNCEF Crédit est par ailleurs installée et mature, puisque plus de 68% des sondés déclarent être en activité depuis plus de 5 ans. 55% de ces courtiers réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 100.000 euros ; ce qui est l'exact reflet de l'environnement des TPE françaises. "La majorité des courtiers sont des indépendants très atomisés, qui présentent pourtant la plus grande qualité de service, parce que ce sont des indépendants de proximité." analyse la Présidente. D'ailleurs, le nombre de dossiers qu'ils traitent est variable, puisqu'ils sont 68 % à déclarer entre 30 et 100 dossiers finalisés chaque année.

Interdépendance

Cependant, leur mode de rémunération risque de les exposer à des difficultés dans les mois à venir, du fait de la crise. En effet, si 47% d'entre eux perçoivent des honoraires de courtage forfaitaire, 37% ont une rétribution proportionnelle au montant du crédit. Et 22% des courtiers ne perçoivent aucun honoraire. Le marché de l'immobilier étant plus qu'au ralenti à ce stade tout comme la majorité des entreprises, 25% des interrogés, pensent qu'un problème de trésorerie surgira sous 6 mois. La conséquence ? Une baisse de chiffre d'affaires de plus de 20% à venir, pour 59% d'entre eux.

Il est à noter également que les courtiers crédit ont une seconde source de rémunération qu'est la commission d'intermédiation bancaire (versée par la banque) qui représente entre 0,5 et 1% du montant du crédit plafonné en moyenne entre 2500 et 3000 € /dossier.

Le contexte suscite donc une inquiétude est d'autant plus justifiée que les cabinets de courtiers crédit comptent, en plus de leurs gérants, 2 salariés et plus, dans plus d'un cas sur deux.

Leur canal principal de captation de nouveaux prospects et clients s'effectue par la recommandation de leurs propres clients (81%) mais aussi par le biais des indications d'affaires (19%). A ce stade, les paramètres micro-économiques ne permettent pas d'évaluer les conditions dans lesquelles interviendra la reprise des affaires.

Cette enquête a été complétée d'un investissement important par le conseil d'administration de la CNCEF Crédit qui a organisé des visioconférences pour recueillir les informations contextuelles et écouter les membres.

“Nous continuerons d’accompagner nos professionnels dans l’exercice pérenne de leur métier. Cette crise, si elle affecte nos populations, ne nous empêchera pas de valoriser la profession auprès des professionnels et des particuliers. Appartenant à la grande famille de la finance, notre pays aura besoin de ces experts du crédit et du financement dans les semaines à venir.” plaide Christelle Molin-Mabille.

En effet, la CNCEF Crédit sera également influente dans le débat public à venir, notamment sur l'auto-régulation des IOBSP. Plus généralement, elle compte tirer des enseignements de la période, pour viser la montée en compétences de ses membres, avec des formations de qualité, utiles à l'exercice pratique de leur métier. Un beau challenge à relever.

-
- Lien vers les résultats du sondage :
<https://view.genial.ly/5ea0215c15db6d0db10fad8e>

Contact presse :
Cyrille DARRIGADE - Tél. 06 20 17 40 41 - cyrille.darrigade@gmail.com